

C.I.J.

Communiqué 54/20
(non-officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

A la date du 29 juillet 1954, le Président de la Cour internationale de Justice a rendu une ordonnance prescrivant la radiation sur le rôle de la Cour de l'affaire de la Société "Électricité de Beyrouth" (France c. Liban) qui avait été introduite devant la Cour au nom du Gouvernement de la République française, par requête déposée au Greffe de la Cour le 14 août 1953.

La Haye, le 30 juillet 1954.

I.C.J.

Communiqué 54/20
(unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

On July 29th, 1954, the President of the International Court of Justice made an Order directing the removal from the List of the "Électricité de Beyrouth" Company Case (France v. Lebanon), which had been brought before the Court on behalf of the Government of the French Republic by an Application filed in the Registry of the Court on August 14th, 1953.

The Hague, July 30th, 1954.
